

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1130

présenté par
Mme Genevard et M. Gaymard

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter l'alinéa 30 par les mots :

« et développer l'évaluation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors même que l'État veut promouvoir la Modernisation de l'Action Publique (MAP) par une évaluation de ses politiques, la démarche d'évaluation est singulièrement affaiblie dans ce texte de loi.